

DEPARTEMENT :  
HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE d' AVIERNOZ  
74570

Séance du 09 novembre 2007

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipa	En Exercice	Qui ont pris Part à la délibération
15	14	12

Date de la convocation
02 novembre 2007

Secrétaire de séance :
Arlette RITTAUD

Objet de la Délibération :
<b>URBANISME : Instauration du permis de démolir</b>

L'an Deux mille sept

Le Neuf novembre

A vingt heures trente minutes

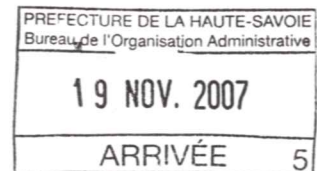
Le Conseil Municipal de la commune d'AVIERNOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances, sous la présidence de : **Jean DURET, Maire.**

Présents : DURET Jean, BONAN Jean-Marc, DUFOURNET Thérèse, DURET Philippe, FORESTIER René, GIGUET Arlette, HERICHER Françoise, LAMBERSENS Paul, METRAL Ludovic, ODORICO Laure, PETIT Jean-Claude, RITTAUD Arlette

Excusé : RUBIN-DELANCHY Hervé

Absent : JOSSERAND Nicolas

REYMONDON François (décédé)



Le Conseil Municipal :

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007 et notamment les articles R 421-27 et R 421-29,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre la démolition d'une construction à permis de démolir,

**Décide, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal doivent être précédés d'un permis de démolir.

**Article 2** : Sont toutefois dispensées de permis de démolir les démolitions visées à l'article R 421-29 du Code de l'urbanisme.

**Article 3** : Les dispositions ci-dessus entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture :

Le 19/11/2007

Et publication ou notification le :

Du 23/11/2007

Certification par le Maire

Du 23/11/2007

Au registre suivent les signatures  
POUR COPIE CONFORME,  
Le Maire, Jean DURET



*(Handwritten signature of Jean Duret)*